

**Arrêté n° 2025-211/GNC du 19 février 2025
constatant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance
(CHD)**

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2025-211/GNC du 19 février 2025 constatant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance (CHD)

JONC du 25 février 2025
Page 2634

Modifié par : Arrêté n° AG-2025-DASS-0133 du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-211/GNC du 19 février 2025 constatant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance (CHD)

JONC du 21 novembre 2025
Page 25691

Article 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° AG-2025-DASS-0133 du 19 novembre 2025 –Art. 1^{er}

La composition du conseil du handicap et de la dépendance (CHD) est constatée comme suit :

Pour la section des prestations sociales :

Un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Mme Naïa Wateou, titulaire ;
- M. Renaldo Bourgeois, représentant.

Pour la section de l'insertion professionnelle :

Un représentant des employeurs publics :

- Mme Christelle Berenguer, titulaire ;
- Mme Marie-Laure Mestre, suppléante

Un membre de l'assemblée de la province Sud :

- M. Jean-Gabriel Favreau, titulaire ;
- Mme Muriel Malfar-Pauga, représentante.

Un membre de l'assemblée de la province Nord :

- Mme Valentine Eurisouke, titulaire ;
- Mme Ivana Bouanou, représentante.

Un membre de l'assemblée de la province des îles Loyauté :

- Mme Reine Hue, titulaire ;
- Mme Christiane Honeme, représentante.

Un représentant de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie :

- Mme Carmen Marty, titulaire ;
- M. Jean-Philippe Vollmer, suppléant.

Deux représentants des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie désignés par les associations représentatives, qui ont voix consultative :

Pour le collectif « handicaps Nouvelle-Calédonie » :

- Mme Catherine Poëdi, titulaire ;
- Mme Christine Rakotoarivelo, suppléante.

Pour l'association « Mouvement pour une Calédonie Inclusive » :

- Mme Jacqueline Bernut, titulaire ;
- M. Philippe Roux, suppléant.

Pour la section de l'insertion professionnelle :

Pour l'association française des Maires de Nouvelle-Calédonie :

- M. Alexander Oesterlin, titulaire ;
- Mme Chantal Bouye, représentante.

Pour l'association des Maires de Nouvelle-Calédonie :

- M. Maurice Tillewa, titulaire ;
- Mme Henriette Hmae, représentante.

Un représentant des employeurs privés proposé par les organisations d'employeurs représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie :

- Mme Amandine Miñana, membre du MEDEF-NC, titulaire ;
- M. Thomas Sevetre, suppléant.

Un représentant des employeurs publics :

- Mme Nadine Lespinasse, titulaire ;
- Mme Marie-Laure Mestre, suppléante.

Un représentant des salariés proposé par les organisations représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie :

- M. Jean Saussay, membre de l'UT CFE CGC, titulaire ;
- Mme Julie Dusart, suppléante.

Pour la formation plénière :

Deux représentants des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie désignés par les associations représentatives, qui ont voix consultative :

Pour le collectif « handicaps Nouvelle-Calédonie » :

- M. Jean Saussay, titulaire ;
- M. Jean-Philippe Leroux, suppléant.

Pour l'association « Mouvement pour une Calédonie Inclusive » :

- M. Ronald Ponia, titulaire ;
- Mme Cathy Gopoea, suppléante.

NB : Conformément aux dispositions de l'arrêté n°2025-107/GNC du 12 février 2025, le membre du gouvernement, président est actuellement :

Mme Naïa WATEOU, titulaire ;

M. Massimo BONFIGLIO, suppléant.

De plus, le représentant des employeurs publics est actuellement :

Mme Christelle BERENGUER, titulaire ;

Mme Marie-Laure MESTRE, suppléante.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.